

Les établissements du Rhône

Les classes de 3^e prépa-métiers sont implantées dans des collèges, des lycées professionnels et dans les Section d'Enseignement Professionnel (SEP) des lycées polyvalents.

ETABLISSEMENTS PUBLICS

Arbresle (L')	Lycée professionnel Barthélémy Thimonnier
Belleville	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Aiguerande
Brignais	Lycée professionnel Gustave Eiffel
Bron	Lycée professionnel Tony Garnier
Caluire-et-Cuire	Lycée professionnel André Cuzin
Dardilly	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent François Rabelais
Décines-Charpieu	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Charlie Chaplin
Ecully	Lycée professionnel François Cevert
Givors	Lycée professionnel Danielle Casanova
Lyon 1 ^{er}	Lycée professionnel Jacques de Flesselles
Lyon 4 ^{ème}	Lycée professionnel Camille Claudel
Lyon 7 ^{ème}	Lycée professionnel Louise Labé
Lyon 8 ^{ème}	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Hector Guimard
	Lycée professionnel du Premier Film
	Lycée professionnel Jean Lurçat
Oullins	Lycée professionnel Edmond Labbé
	Lycée professionnel Joseph-Marie Jacquard
Rillieux-la-Pape	Lycée professionnel Georges Lamarque (à recrutement académique !)
	Lycée professionnel Camus Sermenaz
Saint-Priest	Lycée professionnel Fernand Forest
Tarare	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent René Cassin
Thizy-les-Bourgs	Lycée Polyvalent François Mansart
Vaulx-en-velin	Lycée professionnel les Canuts
	Lycée professionnel Hélène Boucher
Vénissieux	Lycée professionnel Marc Seguin
	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Jacques Brel
Villefranche-sur-Saône	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Claude Bernard
	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Louis Armand
	Lycée professionnel Alfred de Musset
Villeurbanne	Lycée professionnel Magenta
	Lycée professionnel Marie Curie
	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Frédéric Faÿs

ETABLISSEMENTS PRIVES

Lyon 1 ^{er}	Lycée professionnel Japy
	Lycée professionnel aux Lazaristes – La Salle
	Ecole de Coiffure de Lyon
Lyon 2 ^{ème}	Lycée professionnel Saint-Marc
Lyon 3 ^{ème}	Lycée professionnel de la SEPR
Lyon 5 ^{ème}	Lycée professionnel Don Bosco
Lyon 7 ^{ème}	Lycée professionnel Saint-Joseph
	Lycée professionnel la Mache
Lyon 8 ^{ème}	Lycée professionnel ORT
	Fondation Richard (élèves en situation de handicap)
Oullins	Lycée professionnel Orsel
Rillieux-la-Pape	Lycée Professionnel Saint-Charles
Villefranche-sur-Saône	Lycée professionnel Notre Dame
Villeurbanne	Collège Mère Teresa

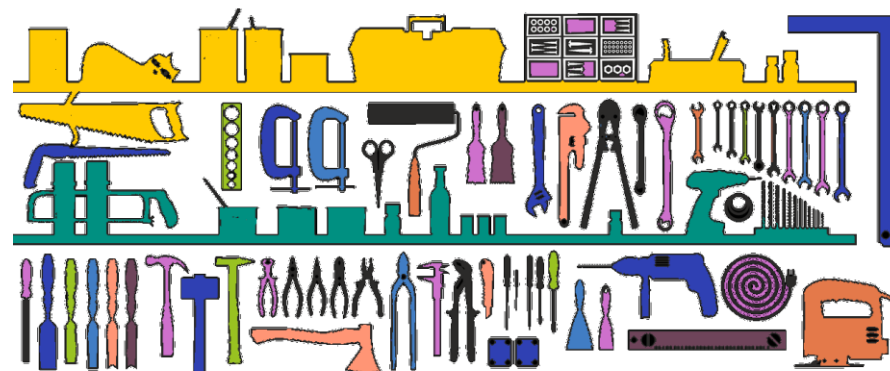


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Centre d'information et d'orientation
Lyon Ouest

Rhône

Rentrée
2025



Classe de 3^e Prépa-métiers

Une classe d'accompagnement
à la construction du projet

CIO LYON OUEST/DT/AVRIL 2025/ILLUSTRATION PIXABAY



La 3^e prépa-métier, c'est quoi ?

Proposée aux collégiens à l'issue de la classe de 4^e, la 3^e « prépa métiers », s'adresse **aux élèves volontaires** qui souhaitent découvrir puis explorer plusieurs métiers pour construire leur projet d'orientation, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage.

Les objectifs

Comme pour toute classe de 3^e, les enseignements visent l'acquisition et la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Cette classe vise à créer, chez les élèves volontaires et motivés, une nouvelle dynamique afin de réussir leur dernière année du cycle 4 en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques spécifiques.

Le parcours en 3^e prépa-métiers n'a pas pour finalité d'accueillir les élèves relevant de la grande difficulté scolaire ou présentant des troubles cognitifs ou du comportement.



Les spécificités

- Aide à l'élaboration du projet d'orientation
- Stages d'observation en milieu professionnel
- Périodes d'immersion dans les lycées professionnels, les CFA ou UFA
- Classes à effectif réduit
- Pédagogie de projet pour le développement de compétences attendues dans le monde de l'entreprise comme la créativité et le travail en équipe
- Bonification pour l'accès aux formations professionnelles en établissements publics
- Points supplémentaires pour le DNB éventuellement obtenus dans l'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles
- Présentation au DNB dans la série professionnelle ou dans la série générale



La 3^e prépa-métier, pour qui ?

Pour les élèves en classe de 4^e volontaires pour intégrer une classe de 3^e prépa-métiers. Les éléments pris en compte pour l'affectation sont la motivation, les évaluations scolaires, l'assiduité, la ponctualité, l'implication dans le parcours Avenir, l'autonomie et l'engagement.

L'admission

➔ Dans un établissement public :

- Elle se prépare dans le cadre d'un entretien pour l'élève et sa famille avec l'équipe du collège (chef d'établissement, professeur principal, psychologue de l'Education nationale).
- Sur accord des représentants légaux qui effectuent une demande auprès du chef d'établissement d'origine en fin d'année de 4^e (date limite de dépôt des demandes : le 14 mai 2025).
- La famille a la possibilité d'émettre **deux vœux géographiques d'affectation** qui doivent être impérativement faits dans le même bassin, et non en fonction des formations proposées dans les lycées d'accueil. Les vœux doivent être faits dans le bassin correspondant au lieu de domiciliation de l'élève et/ou du collège d'origine.
- Une commission préparatoire à l'affectation (date : le 26 mai 2025) étudie chaque candidature.
- Les notifications d'affectation seront envoyées aux familles à partir du 16 juin 2025.

➔ Dans un établissement privé :

- S'adresser directement aux établissements.



Organisation du temps scolaire

30 h d'enseignements par semaine

➔ 25 heures d'enseignements disciplinaires :

- Français : 5 h (dont 1 heure de consolidation)
- Mathématiques : 4 h 30 (dont 1 heure de consolidation)
- Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique : 3 h
- Langues vivantes LV1 et LV2 : 5 h 30
- Enseignements artistiques : 1 h
- Enseignements de sciences et technologie : 3 h
- Education physique et sportive : 3 h

➔ 5 heures d'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles
(soit 180 heures sur l'année)

Durant l'année scolaire :

- Séquence d'observation en milieu professionnel : **1 semaine maximum**
- Stages et périodes d'immersion en milieu professionnel : **1 à 4 semaines**